

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 janvier 2022 à 20 heures

Le 24 janvier deux mil vingt-deux à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de M. Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance ordinaire publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11, L.2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 20/01/2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 07

Nombre de votants : 09

Présents : BERNARD Françoise, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, RASCLARD Muriel, ROCARPIN Nelly, SOUVIAT Benjamin, TONKENS Gerben.

Excusé(s) : BONHOMME Jimmy, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, MARTIN Virginie, VEY Gaëlle

Pouvoir(s) : BONHOMME Jimmy à CORRAL Manuel, VEY Gaëlle à BERNARD Françoise

Secrétaire de Séance : RASCLARD Muriel

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Aménagement de la traversée – approbation des travaux d'enfouissement des réseaux et demande de subvention : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Flaviac, un enfouissement du réseau électrique, de l'éclairage public et du réseau télécommunication est à envisager.

Il présente l'avant-projet sommaire afférent réalisé par le Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche dont le montant s'élève à 425 053.91€ TTC.

Conformément aux différentes délibérations du comité syndical du SDE07 précisant les modalités de financement des travaux d'électrification et d'éclairage public et des modalités de subventions éventuelles consenties pour l'infrastructure des réseaux de télécommunication, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

1)Travaux réseaux électrique et éclairage public	Part SDE07	Participation collectivité	
Enfouissement du réseau électrique	249 410.46 €	25% HT (possibilité sur 10 ans)	65 634.33 €
Infrastructure d'éclairage public	42 707.04 €	Transfert compétence 50% HT	30 505.03 €
Total Part SDE	292 117.50 €	Participation communale	96 139.36 €

2)Travaux infrastructure réseau télécommunication	Coût total des travaux	Subvention SDE07	Participation communale
Infrastructure réseau télécom	30 664.20 €	15 332.10 € (50% de la dépense)	15 332.10 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Projet de mise en place d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des bâtiments des services techniques : approbation de l'opération et demandes de subvention : Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des service techniques. L'étude confiée au SDE07 fait ressortir la nécessité de procéder, en amont des travaux, au désamiantage et au renforcement de ladite toiture. Le financement ci-dessous détaillé est approuvé à l'unanimité.

Coût de l'opération : 80 813 € HT

- Région : 50% sur le cout de désamiantage 12 800 €
- Etat DETR : 40 % hors panneaux photovoltaïques et main d'œuvre afférente – 18 325.20€
- Montant restant à charge de la commune : 49 687.80 €

Il précise que la production annuelle d'électricité est estimée à 18% des besoins annuels en électricité pour l'éclairage public et les bâtiments communaux.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la réalisation de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment des services techniques ainsi que le plan de financement retracé ci-dessus et accepte de confier la réalisation de ces travaux au SDE07 par voie de mandat. Elle sollicite en outre les subventions y figurant et charge son Maire d'engager toutes les démarches utiles à ce projet.

Echange de terrain Fort-Mahon – Régularisation :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de régulariser le tracé de la voirie N°205 qui empiète sur le domaine privé de la propriété de M. Jean-Louis MASSON (parcelle AK 160), au lieu-dit Fort-Mahon.

Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée le projet d'échange de terrains entre M. MASSON Jean-Louis et la Commune établi par le cabinet REMY et FAURE afin de régulariser une portion de voirie au lieu-dit « Fort-Mahon » selon le procès-verbal de délimitation. L'échange est validé par l'assemblée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Nouveau logo : M. Gaël BERTHIER, agence de communication MILL, présente le nouveau logo qui résulte des différentes pistes étudiées en commission information et communication. Le projet recueille l'assentiment unanime de l'assemblée.
- Création d'une nouvelle association : Monsieur le Maire annonce la création d'une nouvelle association flaviacoise dénommée « Sauvons notre Gaucher ». Elle a pour objet la sauvegarde du site du Gaucher, notamment sa digue, son plan d'eau, son canal et son parc arboré. Le conseil municipal sera prochainement invité à confirmer ses précédentes délibérations visant à la préservation dudit site et de ses usages actuels.
- Projet éolien : Mme BERNARD expose les différentes échéances à venir :
 - Débat public le 19 février prochain entre 10h et 12h, salle du Gaucher. Une invitation sera distribuée en fin de semaine aux habitants accompagnée d'une note de synthèse et du programme dudit débat.
 - Fin février : distribution du matériel de vote utile pour se prononcer dans le cadre de la consultation de la population sur le projet prévue entre le 1^{er} et le 31 mars courant.
 - Vote par correspondance postale à l'aide de l'enveloppe fournie.
 - Recueil et comptage des votes par La Poste.
 - Récupération de ces votes par huissier de justice début avril.
 - Dépouillement en Mairie en présence de l'huissier de justice et en public.
 - Délibération du conseil municipal en avril.

Il est précisé que le coût de cette opération s'élèvera à environ 2 000 euros.

- Plans du projet d'aménagement de la traversée : Les premiers plans de principe et de fonctionnement du projet de traversée élaborés par le SDEA sont communiqués et explicités aux membres du conseil municipal. Ces orientations recueillent l'assentiment de ces derniers. Elles vont constituer la base d'élaboration de l'avant-projet

La séance est levée à 21h20.

Michel CONSTANT,
Maire de Flaviac



Muriel RASCLARD,
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, reading "Muriel Rasclard", with a horizontal line underneath.